

À Marseille le 17 juillet 2024



Madame la directrice de la DRFIP 13,

Un séminaire Contrôle Fiscal s'est tenu à Marseille le mardi 2 juillet 2024 en présence de Monsieur Frédéric IANUCCI, Chef du Service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal, de nombreux directeurs de la région PACA, des AFIPA, IDIV et quelques vérificateurs.

Vous avez tenu des propos qui ont heurté une partie du public et qui nécessitent des précisions de votre part.

Vous avez prétendu qu'un risque de corruption passive pouvait exister lorsqu'un vérificateur reste trop longtemps sur un même « territoire ».

Quels éléments factuels vous ont permis d'alléguer ces propos ?

Un audit MRA ? Une instance disciplinaire ?

Nous n'avons pas connaissance, à ce jour, qu'il y ait un problème général de corruption passive visée par l'article 432-11 du Code pénal dans la sphère du contrôle fiscal et particulièrement chez les vérificateurs expérimentés.

Nous vous rappelons que la lutte contre la fraude a été érigée par les gouvernements successifs comme étant un impératif de justice et d'équité. Cette mission est exercée majoritairement par des vérificateurs. Ces derniers sont soumis aux mêmes règles déontologiques que n'importe quel agent.

La majorité des acteurs du contrôle fiscal font preuve d'une conscience professionnelle irréprochable malgré les conditions difficiles du métier de vérificateur (cf dispositif de protection des agents).

Comme dans toutes les autres missions de la DGFIP, le fait d'avoir des experts, des sachants qui exercent leur métier depuis de nombreuses années dans une même direction est une mine d'or.

Par conséquent, vous comprendrez que vos propos ont été perçus comme choquants et ont pu heurter une partie de l'assemblée.

Madame la directrice, nous attendons a minima des explications sur lesdits propos et le contexte dans lequel ils ont été prononcés.

Les représentants du personnel Solidaires Finances Publiques de la DIRCOFI SEOM.